

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

Le jeudi 30 janvier 2025 à 19h00 en la salle du Conseil
Grand'Place n° 8 à 5660 COUVIN

ORDRE JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024.

Mr le bourgmestre, Mme la directrice, je souhaite être éclairée sur le fonctionnement des PV du Collège.

1. Nous avons reçu 5 PV de collègue hier en journée. Est-ce que les conseillers recevront toujours aussi tard les PV du collège ? Moins de 48 h pour lire et étudier les conseils du collège, au niveau transparence, c'est un peu court comme délai.
2. Lorsque tous les points et attendus sont positifs. Comment je peux comprendre que le collège décide « de ne pas adhérer au projet ». Autrement dit le collège doit-il justifier un refus ?

Exemple dans le point 35 du PV du collège du 16 décembre : « Sollicitation de la ville de Rocroi pour être partenaire dans le dépôt d'un microprojet interreg ». Tous les attendus sont positifs notamment de l'intérêt de collaborer avec nos voisins France, le coût nul de l'opération, et on cite aussi les avantages pour la ville de Couvin. Rien ne laisse percevoir que le collège va refuser ce partenariat. Pourtant le collège décide de ne pas adhérer au projet.

Ensuite je lis dans la presse du 14 janvier, je cite le bourgmestre « Le collège communal de Couvin a donné son accord pour participer au financement d'une étude avec la ville Rocroi devant déterminer le meilleur endroit où installer un parking de co voiturage. » Don cette fois le collège est pour.

Je ne comprends pas jusqu' à hier, 29 janvier, où j'ai enfin accès au PV du collège du 23 décembre où je lis :

Pt 51 : Accord pour partenariat avec Rocroi pour étude sur la mobilité autour de l'autoroute. Mobilsem a réexpliqué et le collège approuve.

3. Donc j'ai trois questions :
 - Le collège doit-il argumenter ces décisions, notamment les refus ?
 - Les conseillers ont-ils accès aux annexes des points du collège ? (ex : courrier, avant projet, rapport...)
 - Les conseillers auront-ils accès au PV du Collège toujours aussi tardivement ?

4. Dans un souci de transparence et dans l'objectif d'une meilleure compréhension des décisions politique. J'espère que le collège sera attentif à ces remarques.

2) FONCTIONNEMENT

- 2) Conseillers communaux - apparentements et regroupements - prise d'acte.
3) Fixation du tableau de préséance des conseillers communaux.

Service traitant : secrétariat général

3) URBANISME

- 4) Nouveau règlement-redevance sur la délivrance des divers documents délivrés par le service urbanisme : exercices 2025-2030 – approbation.

Service traitant : urbanisme

- 5) Marché de service relatif à l'élaboration du schéma de développement communal de Couvin.

- Marquer son accord sur ce marché de services.
- Approuver les documents du marché y afférents.
- Choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché.
- Imputer la dépense estimée à sur l'article 930/733-60 (n° de projet 20240066) du budget 2024 – Service Extraordinaire. Elle sera financée par emprunt.
- De charger le Collège Communal de mener à bien ce dossier.

Service traitant : direction générale

Ecolo-GIC vous demande de reporter le vote de ce point.

L'élaboration du schéma de développement communal de Couvin est une bonne nouvelle et peut être un bon outil.

Mais il faut être certain que c'est le bon document que nous demandons de réaliser selon nos objectifs et aussi être conscient des implications que peut avoir ce type de rapport, un SDC, un Schéma de développement Communal.

Je m'explique.

Du côté du fond, du contenu :

A la fin du processus, le Conseil communal devra approuver la planification du développement du territoire. C'est une décision politique qui réclame un consensus. Alors avant de demander un schéma, les conseillers doivent comprendre où celui-ci risque de nous amener. Par exemple, les centralités sont-elles déjà identifiées ? Est-ce que nous parlons de Couvin et de son centre, ou de Couvin et Mariembourg, ou de Couvin Mariembourg et de Cul-des-Sarts, ou encore d'autres centralités sont-elles identifiées ? Expliquez-nous le projet.

C'est très bien d'avoir une vision globale à moyen et long terme. Mais prenons le temps d'être clair politiquement.

Un schéma de développement communal arrivera à des conclusions qui pourront amener à des changements dans l'aménagement du territoire. La valeur de terrains privés ou publics pourrait changer.

Le rapport pourra être utilisé par des opposants à tel ou tel projet.

Donc ce Schéma de Développement communal est un outil et Ecolo-GIC souhaite

savoir ce que nous allons en faire.

Du côté de la forme :

Un schéma de développement communal est un gros document et le bureau d'étude qui prendra le dossier aura du travail pour plusieurs années. Ici, vous nous demander d'approuver le cahier des charges pour une version lourde du SDC. Or il existe une version allégée.

Cette version est plus thématique, c'est un dossier d'optimisation spatiale.

Coté temps : elle comprend moins de pages et donc prend moins de temps à réaliser par le bureau d'études. On peut espérer le rapport durant ce mandat.

Coté coût : la version allégée est plus courte et plus facile à réaliser, elle coutera donc moins cher.

Je vous rappelle que le marché ici est estimé à 120.000€ sans le rapport des incidences environnementales qu'il faudra ajouter à hauteur de 25.000-30.000 €. Et que le dossier soit version lourde ou allégée, on peut tenter une demande de subside.

La commune de Couvin a déjà été enthousiaste sur d'autres projets avec des effets pas vraiment exceptionnelles. Le projet de rénovation urbaine était intéressant. Il a duré des années, je n'en sais pas le coût mais les effets ne sont pas très visibles.

Alors oui ce type d'étude est imposée en Région Wallonne avant 2030 pour que la commune garde son autonomie sur le sujet. Mais avant de payer pour un dossier lourd, je souhaite qu'on étudie plus longuement la version allégée et que les conseillers communaux comprennent l'outil et identifient les bénéfices potentiels pour la commune.

Coté timing :

Le BEP doit réaliser le document 'inventaire de départ' pour tout SDC de ses communes pour octobre 2025. Le cahier des charges de cet 'inventaire de départ' n'est pas encore défini par la Région Wallonne ? Une fois connu, il faudra en tenir compte dans notre cahier des charges pour ne pas faire deux fois le même travail. Les deux documents auront du contenu commun.

Aussi je demande le report du point car au minimum, Mr le Bourgmestre ou un membre de votre collège, il vous faudrait nous expliquer l'outil SDC, schéma de développement communal et comment la commune souhaite utiliser cet outil, quel seront les profits pour la commune ?

OU je vous demande pour un mieux : une séance d'information pour les citoyens sur ce Schéma de Développement Communal et ses conséquences.

Je vous remercie pour votre attention et j'espère que de toute façon, la commune écoutera les experts en la matière comme la maison de l'urbanisme et le parc naturel.

Je demande que cette interpellation soit consignée dans le PV du conseil.

4) TRAVAUX SUBSIDIÉS

- 6) Convention in house avec le BEP pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la construction d'une crèche en conception et réalisation : activation de l'option suivi de chantier – décision.

Service traitant : appui à la direction générale

Est-il possible d'avoir la ventilation des coûts pour la construction de cette crèche ?

Est-ce un dossier à disposition des conseillers communaux ?

5) PATRIMOINE

- 7) Vente d'un terrain communal à Boussu-en-Fagne - accord de principe.
8) Modification du chemin vicinal n° 1 à Boussu-en-Fagne – accord définitif.
9) Vente d'un fonds communal à Petigny - accord de principe.
10) Acquisition d'un terrain à Couvin - accord définitif.

Service traitant : citoyen

6) FINANCES

- 11) Exercice budgétaire 2025 - adoption d'un douzième provisoire – décision.

Service traitant : recette communale

7) FISCALITÉ

- 12) Redevance pour la location de la salle "VIP" à Mariembourg et pour les différentes charges y relative - dès l'entrée en vigueur jusqu'en 2030 inclus - approbation.

Service traitant : recette communale

8) CULTE

- 13) Budget 2025 - fabrique d'église de Pesche – réformation.
14) Budget 2025 - fabrique d'église de Gonrioux - approbation.
15) Budget 2025 - fabrique d'église de Boussu-en-Fagne – réformation.
16) Budget 2025 - fabrique d'église de Petigny – réformation.
17) Budget 2025 - fabrique d'église d'Aublain – réformation.

Service traitant : recette communale

9) ENVIRONNEMENT

- 18) Motion réclamant une consigne sur les canettes – approbation.

Service traitant : direction générale

Par cette motion, Ecolo-GIC est conscient que nous appuyons une promesse de campagne des engagés. Par cette motion, les communes encouragent les engagés à convaincre leurs partenaires libéraux de l'intérêt de voter des lois liées à la préservation de notre environnement.

En réaction au débat, il ne faut pas limiter cette réflexion aux consommateurs et à leur respect de l'environnement. Il faut aussi inclure les producteurs et les vendeurs.

10) SPORT

- 19) Convention de partenariat entre la Ville de Couvin et l'asbl « Sport et Santé » dans le cadre du programme "Je cours pour ma forme"- approbation.
- 20) Convention d'occupation des installations de football "Le Roi Soleil" à Mariembourg entre la Ville de Couvin et l'OC Nismes – approbation.

Service traitant : sports

11) CULTURE

- 21) Approbation du nouveau plan quinquennal de développement de la lecture de la bibliothèque.
Service traitant : bibliothèque
- 22) Convention de partenariat entre la Ville de Couvin et l'asbl « Territoires de la Mémoire » – approbation.
Service traitant : secrétariat général

Texte à part.

12) DIVERS

- 23) Position du conseil à l'égard du point unique porté à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire d'IDEFIN décision.
- 24) Délégation au collège communal pour l'octroi de subventions.
- 25) Délégation au collège communal pour l'octroi des concessions de sépulture ou de columbarium dans les cimetières communaux.
- 26) Délégations de compétences du conseil communal en matière d'opérations mobilières.
- 27) Délégation du conseil communal concernant les opérations immobilières.
- 28) Désignation de cinq délégués aux assemblées générales de l'AIESH.

Cfr texte à part

- 29) Désignation de cinq délégués aux assemblées générales de l'Association Intercommunale des Sports du Sud-Namurois et du Sud-Hainaut.
- 30) Désignation de cinq délégués aux assemblées générales de l'intercommunale HUMANI.
- 31) Désignation de cinq délégués aux assemblées générales du BEP.
- 32) Désignation de cinq délégués aux assemblées générales du BEP – CRÉMATORIUM.
- 33) Désignation de cinq délégués aux assemblées générales du BEP – ENVIRONNEMENT.
- 34) Désignation de cinq délégués aux assemblées générales du BEP - EXPANSION ÉCONOMIQUE.
- 35) Désignation de cinq délégués aux assemblées générales d'IDEFIN.
- 36) Désignation de cinq délégués aux assemblées générales d'IGRETEC.
- 37) Désignation de cinq délégués aux assemblées générales d'IMIO.
- 38) Désignation de cinq délégués aux assemblées générales de l'INASEP.
- 39) Désignation de cinq délégués aux assemblées générales d'ORES.
- 40) Désignation de cinq délégués aux assemblées générales de l'AIGT.
- 41) Désignation de cinq délégués à l'intercommunale "Réseau d'Energies de Wavre".
- 42) Désignation de cinq délégués aux assemblées générales d'ECETIA.
- 43) Désignation d'un représentant au sein du comité d'avis du BEP ENVIRONNEMENT – communication.
- 44) Désignation de représentants au sein de l'asbl "Contrat de Rivière Haute-Meuse".
- 45) Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration de l'asbl Union des Villes et Communes de Wallonie.
- 46) Désignation d'un délégué aux assemblées générales de l'asbl Union des Villes et Communes de Wallonie.
- 47) Désignation de représentants au sein de l'Agence Immobilière Sociale.
- 48) Local'bois : désignation d'un représentant dans le comité de gestion.

- 49) Comité de concertation syndicale : composition de la délégation de l'autorité – communication.
- 50) Comité de négociation syndicale : composition de la délégation de l'autorité – communication.
- 51) Comité de concertation commune - CPAS : composition de la délégation du conseil communal – communication.

Service traitant : secrétariat général

- 52) Règlement d'ordre intérieur du conseil communal – approbation.

Service traitant : appui à la direction générale

ROI :

Vous abandonnez le bulletin communal et ses tribunes politiques. C'est dommage parce que la politique ce n'est pas mauvais. Informer les citoyens de ses objectifs et présenter ses valeurs c'est intéressant en démocratie.

Question d'actualité ?

J'entends ici que mes interventions sont longues Je fais le job. Je suis conseillère communale et représente la locale Ecolo-GIC. Quelqu'un de sage m'a dit que ce mandat n'avait que l'importance que je lui donne. Et bien je suis une enthousiaste, je compte bien participer activement aux conseils. Et avec toute mon équipe je m'y engage.

1. Pour la nouvelle portion de la nationale 5, Ecolo-GIC souhaite savoir qui est en charge de la garder propre. Il y a des véhicules qui se garent sur les côtés. Il y a de la terre et des gravillons sur les voies moins utilisées, c'est dangereux. Et surtout c'est dommage d'avoir une belle route mais sale et glissante. Pour la sécurité des usagers, qui est en charge de nettoyer cette portion de N5 ?

2. Mr le bourgmestre, dans votre interview dans la presse de ce samedi, vous sous-entendez que l'explosion des coûts de réfection des voiries est dû entre autres à La Région, qui conditionne l'octroi des subventions à l'obligation d'équipements sur les voiries.

Les équipements dont vous dénoncez le coût sont destinés à la protection des usagers faibles, piétons, cyclistes,...

Pouvons-nous avoir accès à votre étude de marché qui vous amène à de telles conclusions ?

Quelle est la partie technique profonde de réfection de voiries par rapport au coût trottoir ou zone usager faible ?

Et si la commune choisit si certaines routes doivent ou non être sécurisées, quels sont ses critères ? La commune compte-elle partager sa réflexion avec les citoyens concernés avant la décision.

Texte Territoires de la mémoire :

Ecolo-GIC approuve cette reconduction de la convention avec l'association « Territoires de la mémoire ».

Les Territoires de la Mémoire sont un centre d'éducation à la résistance et à la citoyenneté créé en 1993 par d'anciens prisonniers politiques rescapés des camps nazis en réponse au retour en force de l'extrême droite en Belgique.

Depuis lors, l'association développe des projets et mène des actions, basées notamment sur le travail de mémoire, pour sensibiliser aux dangers actuels des idéologies haineuses et encourager la résistance et l'engagement citoyen en faveur d'une société démocratique, libre et solidaire.(source <https://territoires-memoire.be>)

Existe-t-il un encore un lien entre ce projet de mémoire et notre commune de Couvin ?

Aux premiers temps du partenariat, des élèves ont visité des expositions thématiques. Il y a longtemps, le conseil communal des enfants a profité de leurs outils pédagogiques pour aborder ce travail de mémoire. Et maintenant ?

Aujourd'hui, où le bruit des bottes se fait à nouveau entendre,

Aujourd'hui, où le salut nazi se banalise,

Aujourd'hui, où l'extrême droite gagne du terrain et séduit de nombreux individus, en Europe et ici chez nos voisins français.

Aujourd'hui, où les différences sont stigmatisées,

Aujourd'hui, où le racisme, la xénophobie, l'homophobie et l'intolérance émergent sans complexe dans certains médias et discours,

De nombreuses couvinoises et de nombreux couvinois sont inquiets de la montée de ces idéologies de cette haine.

Ici et maintenant, nous pouvons agir.

Dans ce contexte mondial, même au sein de notre petite commune, nous avons la possibilité de résister, de réfléchir, d'éduquer et de célébrer. Une commune a un rôle crucial dans la préservation des valeurs de solidarité, de tolérance et de respect. En tant qu'institution de proximité, elle doit aussi être un rempart contre la propagation des discours haineux

Je vous demande Mr le bourgmestre d'enclencher un mouvement de résistance.

Dans notre commune, nous avons des esprits éclairés, des historiens, des graines de résistants, des enthousiastes qui pourraient être rassemblés.

Je vous demande Mr le bourgmestre de faire un appel et réunir ceux qui ne veulent pas rester les bras croisés, ceux qui veulent défendre nos valeurs. Certains sont déjà de membres actifs de différentes associations. Certains se proposeront peut-être pour animer ce groupe. Ensemble, cette association de résistants pourrait profiter de l'expérience et des actions des Territoires de la Mémoire.

Nous ne sommes pas à l'abri. La commune a la capacité d'inciter ses citoyens à protéger notre démocratie et à défendre les droits de chacun. Elle peut également choisir de s'opposer activement à l'extrême droite. C'est au niveau local que nous pouvons réellement agir. Chaque petit geste, chaque initiative locale pour défendre la démocratie et les droits humains a un impact considérable, car il inspire et fédère autour de valeurs communes. Notre commune, par ses initiatives, peut être un modèle de résistance et d'engagement, envoyant ainsi un message fort à ceux qui veulent fragiliser notre société.

Soyons vigilant ! Un matin de 2024, des panneaux avec le visage de l'extrême droite française avaient été placés sur nos routes. Spontanément, une bande de lève-tôt, ou de couche-tard, ont enlevés ces visages de haine.

En 2024, l'extrême droite avait posé une tente à la foire de Couvin. Ce stand est resté toute la journée.

Mr le bourgmestre, le conseil approuvera certainement à l'unanimité cette convention avec Terre de la mémoire. En tant que démocrate et soucieux du respect des droits de l'homme, je vous demande d'aller plus loin et de rassembler les Couvinois dans une lutte ouverte contre le fascisme. Mr le bourgmestre, je vous demande d'organiser une réunion sur ce thème et d'ainsi entrer en résistance. Le travail de mémoire ne se limite pas à une simple rétrospective historique, il s'agit d'un processus qui doit constamment s'adapter aux défis contemporains. Ce partenariat avec l'association « Territoires de la mémoire » est plus qu'une reconduction de convention. Face aux menaces qui pèsent sur nos sociétés, il s'agit d'une actualisation du message de résistance.

Je vous remercie pour votre écoute et j'attends votre appel mr le bourgmestre.

Texte sur les désignations.

28) Désignation de cinq délégués aux assemblées générales de l'AIESH.

Ecolo-GIC souhaite attirer l'attention du Conseil sur le fait que les désignations aux intercommunales proposées aux points 28 à 42 sont proposées sur base d'un attendu opaque.

Je vous en alerte pour que vous en soyez conscients et puissiez- vous adapter ou pour que vous me rassuriez par vos contre-arguments.

Il est noté : « Attendu que le choix de la règle proportionnelle de désignation des représentants communaux est motivé par l'application de la répartition entre le groupe composant le pacte de majorité d'une part et le groupe minoritaire d'autre part »

Selon les recherches de la locale Ecolo-GIC ce mode de désignation n'a pas été décidé en CC, or il appartient aux Conseillers communaux de déterminer la proportionnalité qu'ils comptent appliquer.

Le code de la démocratie locale et de la décentralisation prévoit :

l'Art. L1523-11. Les délégués des communes associées à l'assemblée générale sont désignés par le conseil communal de chaque commune parmi les membres des conseils et collèges communaux, **proportionnellement à la composition dudit conseil**. Le nombre de délégués de chaque commune est fixé à cinq parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du conseil communal.

Le collège a traduit « proportionnellement à la composition dudit conseil » par l'attendu cité auparavant. Attendu donc qui n'a pas été voté.

Dans une volonté de transparence, la méthode de désignation des représentants de la commune au sein de diverses institutions doit être claire pour tous.

Je demande juste que mon intervention soit retranscrite dans le PV du CC.